

**La rentrée à l'école se fera le lundi 3 septembre à 8h30.**

### I - ORGANISATION PEDAGOGIQUE

A l'école maternelle (site Ste Anne) :	PPS/PS ROMEFORT Maud et COUTON Muriel	MS GUERIN Brigitte
A l'école élémentaire (site St Joseph) :	GS : DUCHEMIN Béatrice et LE VERGE Sophie	CP : DEPINS Agnès
	CE1 : HOUIS Sylvie	CE2 : MARTINAGE Laurence
	CE2/CM1 : CHAPRON Catherine	CM1/CM2 : COUSSEAU Anne

La répartition des élèves dans les différentes classes sera affichée à l'entrée de l'école et également consultable sur le site internet de l'école quelques jours avant la rentrée.

### II - HORAIRES

**Site élémentaire (GS à CM2):    Matin : 8 h 30 à 11 h 40    Après-midi : 13 h 25 à 16 h 30**

**Site maternelle (PS et MS):    Matin : 8 h 35 à 11 h 45    Après-midi : 13 h 30 à 16 h 35**

**Ouverture du portail :**                    10 minutes avant l'entrée en classe

Le (ou la) surveillant(e) de cantine n'acceptera pas les enfants qui mangent à la maison avant 13h15 (élémentaire) et 13h20 (maternelle). Nous demandons aux parents de respecter les horaires de rentrée et de sortie.

**TOUT ENFANT NON RÉCUPÉRÉ À 16H40 (16H45 EN MATERNELLE), SERA CONDUIT À L'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE .  
LES ENFANTS SERONT ÉGALEMENT CONDUITS À LA CANTINE AU DELÀ DE 10 MINUTES DE RETARD.**

### III- ASSOCIATION DES PARENTS

Un bulletin d'adhésion à l'association des parents d'élèves est joint au dossier d'inscription. **ATTENTION : le coupon est à compléter si vous ne souhaitez pas adhérer.**

### IV – FICHES DE RENSEIGNEMENTS & AUTORISATION DE SORTIE & de PHOTOGRAPHIER

Ces fiches sont pré-remplies à partir des informations que vous avez saisies en ligne. Merci d'en vérifier l'exactitude et de les signer.

**Bien vérifier le recto et le verso!**

**TOUT CHANGEMENT SURVENANT EN COURS D'ANNÉE EST À SIGNALER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.**

### V - MEDICAMENTS & MALADIES

L'apport de médicaments à l'école est **strictement interdit**. De même, aucun adulte de l'école ne peut donner un médicament apporté par l'enfant, même avec votre autorisation. S'il a besoin d'être soigné, il reste à la maison. Pour les maladies chroniques (asthme, allergies...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est mis en place.

**Toute maladie doit être signalée rapidement à l'école.**

### VI – CALENDRIER, REUNIONS DE CLASSE

**Vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer les fournitures scolaires le vendredi 31 aout de 17h à 18h00 dans la classe de votre enfant. En élémentaire, vous pourrez récupérer les fournitures à noter au nom de l'enfant.**

**Les dates de réunions de classes vous seront communiquées à la rentrée.**

**Mme Béatrice DUCHEMIN.**